

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire, le 24 septembre 2025 à 18 h 30, à l'école De Montarville

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Valérie Barbin
Madame Carolina Fernandez
Madame Marie-Hélène Breton
Monsieur Louis-Michel Jutras
Monsieur Patrick Labrie
Madame Camille Paquet
Madame Claire Desrosiers
Madame Danielle Faucher
Madame Andréanne Desjardins
Madame Catherine Hamel
Madame Jacqueline Fournier
Madame Alexandra Lafontaine
Madame Sylvie Landry

ÉGALEMENT PRÉSENTE, agissant à titre de secrétaire, madame Julie Péloquin.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée ;

Madame Sylvie Landry ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres. Elle constate le quorum à 18 h 30.

2. Revue et adoption de l'ordre du jour ;

Sur proposition dûment faite par Claire Desrosiers et appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

CÉ-2025-2026-01

3. Revue et approbation du procès-verbal du 11 juin 2025 ;

Sur proposition dûment faite par Catherine Hamel et appuyée, le procès-verbal du 11 juin 2025 est approuvé tel que proposé.

CÉ-2025-2026-02

4. Suivi aux dernières rencontres ;

Aucun suivi.

5. Parole au public ;

Aucun public présent.

6. Points de décision :

6.1. Élection ou nomination d'un président ou d'une présidente ;

En vertu de l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil d'établissement choisissent parmi les représentants des parents, qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, celui ou celle qui agira comme président ou présidente et comme vice-président ou vice-présidente. Cette nomination est valable pour un an.

Madame Andréanne Desjardins propose madame Valérie Barbin comme présidente du conseil.

Madame Valérie Barbin accepte, sous condition que la vice-présidente préside avec elle, en alternance, les séances du conseil, ceci en vue d'une préparation à la relève.

Sur proposition dûment faite par Andréanne Desjardins et appuyée à l'unanimité, madame Valérie Barbin est nommée présidente du conseil d'établissement.

CÉ-2025-2026-03

6.2. Élection ou nomination d'un vice- président ou d'une vice-présidente ;

Madame Valérie Barbin propose madame Carolina Fernandez comme vice-présidente d'assemblée pour l'année en cours, cette dernière accepte le poste et de présider les séances du conseil en alternance avec la présidente.

Sur proposition dûment faite par Valérie Barbin et appuyée à l'unanimité, madame Carolina Fernandez est nommée vice-présidente du conseil d'établissement.

CÉ-2025-2026-04

6.3. Calendrier des rencontres, adoption;

Madame Sylvie Landry présente le calendrier des rencontres.

Madame Catherine Hamel souligne que la rencontre du 19 novembre précède une soirée de rencontres de parents, et demande si cette date pourrait être modifiée.

Une discussion s'ensuit entre les membres du conseil.

Sur proposition dûment faite par Andréanne Desjardins et appuyée à l'unanimité, le calendrier des rencontres est adopté tel que modifié par :

- le retrait de la séance de novembre;
- le déplacement de la rencontre du 17 décembre au 10 décembre.

CÉ-2025-2026-05

6.4. Nomination d'un membre au comité de parents et substitut;

Lors de l'assemblée générale des parents, madame Camille Paquet s'est proposée comme représentante au comité de parents, mais tient à souligner un possible conflit d'intérêt possible.

Madame Sylvie Landry indique au conseil qu'après vérification avec l'équipe juridique, cette dernière avait jugé qu'il n'y a pas d'enjeux de conflits d'intérêts dans ce cas spécifique.

Sur proposition dûment faite par Valérie Barbin et appuyée à l'unanimité, madame Camille Paquet est nommée représentante au comité de parents.

CÉ-2025-2026-06

6.5. Budget de fonctionnement du CÉ, adoption;

L'article 66 de la LIP prévoit que le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel de fonctionnement, voir à son administration et en rendre compte au centre de services scolaire. Il prévoit également que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au conseil d'établissement par le centre de services scolaire.

Le budget annuel du CÉ doit servir exclusivement au fonctionnement du CÉ, entre autres en assurant la présence des membres aux séances du CÉ et à assurant leur formation.

Madame Sylvie Landry présente le budget de fonctionnement. Une discussion s'ensuit entre les membres du conseil, notamment au sujet des frais de remboursement aux membres du conseil.

Sur proposition dûment faite par Marie-Hélène Breton et appuyée à l'unanimité, il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 tel que présenté.

CÉ-2025-2026-07

6.6. Formulaire dénonciation de conflit d'intérêts, à compléter ;

L'article 70 de la LIP prévoit que tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur / à la directrice de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

La dénonciation requise au premier alinéa se fait lors de la première séance du conseil suivant laquelle un membre participe pour la première fois.

La directrice a remis à chaque membre un formulaire de dénonciation d'intérêts et en fait une brève présentation. Elle demande à chacun de le compléter.

À remettre en copie papier ou remplir par courriel dès que possible.

6.7. Règles de régie interne du CÉ, adoption;

L'article 67 de la LIP prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) établit ses règles de régie interne, lesquelles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire.

Cet article prévoit aussi que le CÉ doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Il est également prévu qu'à moins que les règles de régie interne n'en disposent autrement, l'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres et à leurs substituts au moins sept jours avant la tenue de la séance.

Les règles de régie interne existantes ont été présentées aux membres du CÉ par la directrice. Ce sont les mêmes que l'année dernière. Ajout d'un point concernant la possibilité de tenir les séances à distance. La dernière rencontre de l'année sera aussi en présentiel.

Madame Sylvie présente les règles de régie interne et les changements suggérés. Madame Valérie Barbin souligne l'importance pour les membres du CÉ d'être présents aux rencontres.

Une discussion s'ensuit entre les membres du conseil, notamment au niveau des frais pour lesquels les membres du CÉ ont droit à un remboursement. Madame Landry confirme que les remboursements aux membres du conseil auront toujours priorité sur d'autres frais à payer avec le budget de fonctionnement du CÉ

Une discussion a également lieu au sujet des séances du conseil en vidéoconférence par Teams, que la Loi sur l'instruction publique permet. Les membres du conseil s'entendent pour que certaines rencontres soient faites en présentiels et d'autres par vidéoconférence.

Sur proposition dûment faite par Madame Claire Desrosiers et appuyé à l'unanimité, les règles de régie interne du conseil d'établissement sont adoptées telles que présentées.

CÉ-2025-2026-08

6.8. Règle sur l'utilisation du cellulaire, adoption;

Madame Alexandra Lafontaine présente la règle sur l'utilisation des cellulaires du MEQ.

Elle présente la nouvelle formulation qui sera à modifier dans l'agenda des élèves ainsi que dans le Petit guide De Montarville – de A à Z.

Sur proposition dûment faite par Madame Marie-Hélène Breton et appuyé à l'unanimité, la nouvelle formulation de la nouvelle règle sur l'utilisation des cellulaires est adoptée telle que présentée.

CÉ-2025-2026-09

7. Points d'information :

7.1. Retour sur l'assemblée générale annuelle de parents ;

En cette première rencontre de l'année, chaque membre du conseil est invité à se présenter.

Une discussion s'ensuit entre les membres du conseil, et une précision est apportée au sujet du rôle de l'OPP, qui s'est présenté à l'assemblée générale, comme ils doivent le faire selon les règles en cours. Madame Landry souligne que la liste des noms des nouveaux membres de l'OPP n'a pas été soumise à l'assemblée générale comme il se doit, mais qu'une demande a été faite à madame Maurice afin que la vérification des antécédents judiciaires puisse être faite. Nous devrions en recevoir une d'ici la semaine prochaine.

Elle indique également que Madame Maurice a approché la direction pour que les membres de l'OPP puissent organiser un événement de début d'année, de 15h15 à 17h30 à l'école. Les détails du projet ne sont pas encore élaborés.

Une suggestion est faite que l'OPP soit mandaté pour s'occuper du dévoilement de la nouvelle murale de l'école situé dans la cour.

Après discussion, les membres du conseil s'entendent sur le fait que si les membres de l'OPP souhaitent organiser un événement qui n'a pas été mandaté par le conseil d'établissement, la demande devra être appuyée d'une présentation détaillée du projet, qui sera soumis aux membres du conseil pour approbation.

7.2. Formation obligatoire pour les nouveaux membres ;

Des capsules doivent être obligatoirement visionnées par les nouveaux membres. Madame Landry explique qu'elle a déjà envoyé l'information aux nouveaux membres.

8. Parole à la représentante du service de garde ;

Madame Jacqueline Fournier souligne à quel point les échanges avec la photographe cette année avaient été difficiles, autant pour le personnel que pour les élèves.

Elle souligne également que le service de garde a presque tout son personnel et se déclare très satisfaite du début d'année.

9. Parole aux membres du Conseil d'établissement ;

Catherine Hamel souligne la qualité des photos scolaires qui sont exceptionnellement belles cette année. Madame Alexandra Lafontaine indique pour sa part sa déception face au changement de décor à la dernière minute fait par la photographe, qui avait été établi à la signature du contrat. Monsieur Patrick Labrie rappelle que l'entreprise choisie l'année dernière n'avait plus de disponibilité lorsque nous les avons contactés, et qu'il serait préférable cette année que la prise de décision soit faite plus tôt. Monsieur Labrie demande également si le module de jeux enlevé dans la cour sera remplacé.

Madame Landry indique qu'elle a eu une rencontre à cet effet avec l'enseignante Doris Parenteau, membre du comité de la cour d'école, qui a proposé son aide sur le projet de réfection de la cour d'école, qui exige beaucoup de temps de la part de la direction. Elle explique que des portions du modules étaient devenus trop dangereux pour la sécurité des élèves, et qu'un minimum de 100,000\$ est requis pour l'achat et l'installation d'un nouveau module. Elle souligne que le projet de réfection de la cour se fera en plusieurs phase, au lieu de procéder en une seule fois au moment d'avoir le montant nécessaire pour l'ensemble du projet. Une première phase pour un nouveau lignage sera planifiée au printemps afin de rendre la cour plus intéressante et avoir plus de jeux au sol afin de pallier l'absence du module de jeux. Une discussion s'ensuit sur les possibilités d'aide financière de l'extérieur, notamment de la part de la Ville, ainsi que des idées reçues pour l'amélioration de l'espace.

Monsieur Patrick Labrie s'interroge également sur les raisons du changement de fonctionnement de la bibliothèque. Madame Landry explique que cette demande vient du personnel enseignant et de soutien qui, après avoir aidé l'année dernière au recouvrement de nouveaux livres reçus et au classement de ceux-ci, ont pris goût à la gestion de la bibliothèque. Madame Landry rappelle que 60 000\$ de livres ont été achetés en 2024-2025. Elle souligne également qu'une meilleure efficacité avait été constatée, le personnel étant sur place toute la semaine, contrairement à une responsable de l'extérieur venant occasionnellement. Elle mentionne que la nouvelle équipe est très enthousiaste et a déjà plusieurs idées d'activités à la bibliothèque, qui sera plus vivante que jamais en 2025-2026.

Madame Claire Desrosiers souligne l'implication des 38 élèves faisant partie de la brigade verte de l'école. Bravo à ces élèves pour leur niveau d'engagement et les projets écologiques qu'ils veulent créer. Elle mentionne également la nouvelle mascotte de l'école « Bruno », qui sera présenté aux élèves dans les prochains jours.

Madame Andréanne Desjardins tient à souligner qu'elle a bien apprécié la rentrée cette année et la rencontre avec ses nouveaux élèves sur la cour sans les parents présents, qu'ils rencontreront aux rencontres de parents de la semaine suivante. Cela a fait une atmosphère différente dans la création des liens entre l'enseignant et ses nouveaux élèves.

10. Parole au public ;

Aucun membre du public n'étant présent, le conseil procède au point suivant.

11. Parole à la direction;

Madame Alexandra Lafontaine souligne les beaux projets en cours à l'école, dont le travail de l'artiste Astro à la création d'une murale dans la cour d'école, en collaboration avec l'école secondaire du Mont-Bruno et leurs élèves du programme Arts-Études.

Elle souligne également le projet d'activité pour souligner la « Journée nationale des bibliothèques scolaires » du 23 octobre prochain, où une lecture collective se tiendra à l'école.

Madame Sylvie Landry indique que pour sa part, la rentrée 2025-2026 s'est déroulée dans une atmosphère sereine, et qu'on sent maintenant la fébrilité de l'année à venir.

Elle souligne la belle équipe administrative qu'elle a pour la secondar, dont le travail exceptionnel de Jacqueline Fournier au quotidien, d'Alexandra Lafontaine, qui a fait un travail remarquable dans le placement des aides à la classe dans les groupes, ce qui a permis leur présence dans les classes dès le jour 1, ainsi que des secrétaires.

12. Correspondance ;

Nous n'avons reçu aucune correspondance.

13. Levée de la séance ;

L'ordre du jour étant épuisé, madame Valérie Barbin déclare la levée de la séance à 20h30.

CÉ-2025-2026-10

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal line.

Valérie Barbin
Présidente

A blue ink signature that reads 'Sylvie Landry' in a cursive script.

Sylvie Landry
Directrice